

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Eastern Shores tenue aux bureaux administratifs de la commission scolaire situé au 40, rue Mountsorrel, New Carlisle, Québec, le vendredi 12 juillet 2024, à compter de 8h15 h. Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES : W. Gifford, président
M. O'Brien, membre (vidéoconférence)
K. Ward, membre
R. Mundle, membre (vidéoconférence)
M.E. Beaulieu (vidéoconférence)

COMMISSAIRES PARENTS : K. Mackenzie, membre
R. Di Tanna (vidéoconférence)

DIRECTRICE GÉNÉRALE : D. Simoneau (vidéoconférence)
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : J. Bradbury ; directrice des services
d'éducation aux adultes et de la formation
professionnelle

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : D. Gauthier

AUTRES : M. Hayes-Dow, directrice de la technologie de l'information, du transport et de l'organisation scolaire (vidéoconférence)
A. Dupuis, directrice des ressources humaines (vidéoconférence)
S. Ward, directrice des services financiers et ressources matérielles
D. Foltin, directrice des services éducatifs

ABSENTS : K. Dickson, vice-président

Le président, W. Gifford, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du comité exécutif et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

1. CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

E24-06-829

Il est proposé par K. Ward que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Eastern Shores soit approuvé.

ADOPTÉ

3. VENTE DE TERRAIN

3.1 Municipalité de New Carlisle

ATTENDU QUE la construction de la nouvelle école sur la rue Dover obligera la municipalité de New Carlisle à raccorder le bâtiment aux services d'aqueduc et d'égout de la ville ;

ATTENDU QUE la municipalité a indiqué par la résolution 2024-02-20 qu'elle ne peut assurer un approvisionnement en eau adéquat à la nouvelle école avec les infrastructures existantes ;

ATTENDU QUE les besoins en protection incendie de la nouvelle école nécessitent la construction d'un nouveau réservoir pressurisé au centre du village ;

ATTENDU QUE la municipalité a indiqué que l'installation d'un nouveau réservoir sur la propriété de la commission scolaire, code de bâtiment 882003, située au 177, rue Gérard-D-Lévesque, New Carlisle, Québec, lot 4 934 167, Cadastre du Québec, résoudra le problème de pression d'eau ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé d'acquérir une partie (2 405 m2) du lot 4 934 167 en bordure de la rue Notre-Dame pour installer ledit réservoir ((37m au nord/sud de la rue Notre-Dame) 65m à l'est/ouest).

ATTENDU QUE la municipalité de New Carlisle a, par la résolution 2024-07-129, modifié et spécifié les mesures exactes de la portion de terrain nécessaire à l'installation du nouveau réservoir et a offert un montant de 32 792,17 \$ pour l'achat dudit terrain ;

E24-07-830

IL EST PROPOSÉ PAR K. Mackenzie d'approuver la vente d'une partie du lot 4 937 167 (2 405 m2) à la municipalité de New Carlisle au montant de 32 792,17 \$ dans le but d'installer un réservoir pour assurer une pression d'eau adéquate à la nouvelle école sur la rue Dover.

CARRIED

6. LEVÉE DE LA SÉANCE À 8 h 20

E24-07-831

Il est proposé par K. Mackenzie que, l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

ADOPTÉ

Secrétaire général

Président